

Temps d'information et d'échanges :
Concevoir et mener un projet de coopération internationale mutualisé dans le domaine
de l'accès à l'eau et à l'assainissement – L'exemple des projets « Coopérer pour réussir
l'avenir » (COPRA) du réseau BFC International

Note de présentation

1 - Contexte

Le cadre juridique international au travers l'objectif de développement durable (ODD) n°17, encourage les acteurs du développement à nouer des partenariats afin de mieux coordonner leurs actions, notamment à travers la construction de projets mutualisés. La politique nationale française cherche également à favoriser ce mode d'intervention via la « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide » de 2005 mais aussi en 2008, lorsque la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) incite à une « coordination » entre « les acteurs locaux d'un même territoire en France ». Enfin, la circulaire du 24 mai 2018 précise les modes d'intervention des collectivités et leurs groupements à l'international. En 2019, la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a par ailleurs mis en place un nouvel outil financier afin d'accompagner les dynamiques mutualisées entre plusieurs collectivités, l'appel à projets « Clés en main ».

Les projets mutualisés présentent de nombreux avantages : ils permettent de mutualiser des moyens financiers, ils facilitent le changement d'échelle des initiatives et le renforcement des compétences des acteurs mobilisés, ils facilitent la mobilisation de nouveaux acteurs ou d'acteurs peu expérimentés en leur proposant un cadre d'action structuré, il garantit une certaine cohérence d'ensemble entre les initiatives de chaque partie prenante, etc. Cependant, des limites ont également été identifiées et les acteurs souhaitant s'engager dans un projet mutualisé ont tout intérêt à les connaître en amont. D'une manière générale, les projets mutualisés sont d'une plus grande complexité sur le plan administratif et financier et peu d'acteurs ont aujourd'hui les ressources nécessaires pour assurer la coordination et la gestion d'un projet mutualisé. C'est pourquoi, de manière générale, des structures tierces et expérimentées en assurent la gestion et la coordination, à l'image notamment des réseaux régionaux multi-acteurs.

Quelques outils méthodologiques peuvent être utilisés pour favoriser les projets mutualisés. Toutefois, l'approche est assez récente et il apparaît nécessaire de s'appuyer sur les retours d'expériences des acteurs, notamment des collectivités territoriales. À ce titre, les projets « Coopérer pour Réussir l'Avenir Niger » (COPRA Niger), COPRA Burkina Faso et COPRA Sénégal, mis en œuvre par BFC International font l'objet d'une approche et d'une méthodologie spécifique, territorialisée et multi-acteurs.

Ce temps d'information et d'échanges est organisé pour répondre aux questionnements des acteurs et notamment des collectivités souhaitant s'engager dans projet mutualisé. L'expérience et la méthodologie des projets « COPRA » sera présentée à cette occasion et permettra de recueillir l'intérêt des participants à développer ce type d'approche dans la perspective du 12e programme des agences.

2 - Objectifs

- Faire connaître le portage de projets en consortium auprès des collectivités territoriales et des associations ;
- Aborder la méthodologie de montage d'un projet en consortium ;
- Faire connaître les dispositifs de financement des projets mutualisés ;
- Partager les avantages et les limites de ce type de montage de projet.

3 - Résultats Attendus

- Les participants sont sensibilisés à l'approche en « consortium » ;
- Les participants bénéficient d'un retour d'expérience et d'outils méthodologique pour la mise en place d'un projet mutualisé.

4 - Publics cibles

- Collectivités territoriales et groupements (EPCI, etc.) ;
- Associations de coopération et de solidarité internationale ;
- Plus largement, tous les acteurs engagés où souhaitant s'engager dans des projets de coopération et de solidarité internationale.

5 - Programme prévisionnel

9h30 : Mots d'accueil

- Un-e représentant-e de BFC International, du pS-Eau et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

9h45 : Concevoir et mener un projet de coopération internationale mutualisé : l'approche des projets « Coopérer pour réussir l'avenir » (COPRA) coordonnés par BFC International

- Mélissa ROSIER, responsable du pôle Programmes et partenariats internationaux de BFC International et Benjamin LEGER, directeur adjoint de BFC International

10h30 : Témoignages d'acteurs engagés dans un projet mutualisé

- Un-e représentant-e du Département du Jura (projet COPRA Niger) – *Sous réserve*
- Un-e représentant-e d'une association membre du projet COPRA Niger – *Sous réserve*

11h : Temps d'échanges avec les participants

11h30 : Outils et ressources pour conduire un projet mutualisé (appels à projets de la DAECT, appel à projets des agences de l'eau, dispositifs 1%, rôle des RRMA et du pS-Eau, etc.)

- Un-e représentant-e de BFC International, du pS-Eau et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

12h : Clôture de la rencontre

6 - Informations pratiques

- 📅 **Date et horaires : Jeudi 23 novembre 2023 de 9h30 à 12h**
- 📍 **Lieu :** en visio-conférence
- 📅 **Inscriptions :** obligatoires en ligne avant le 17 novembre 2023. Merci de remplir le formulaire suivant : <http://bit.ly/3PRFHne>
- **Renseignements :**
 - Mme Mélissa ROSIER, responsable du pôle Programmes et partenariats internationaux de BFC International (melissa.rosier@bfc-international / 06.95.88.40.02)
 - Mme Carole CHEMIN, chargée de mission du pS-Eau (carole.chemin@pseau.org / 06.49.59.54.64)